

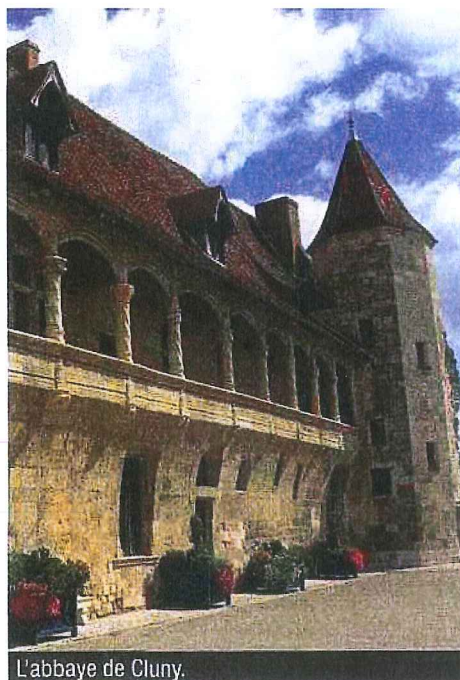


Rénovation du patrimoine

La FNCC et les maires ruraux réclament plus d'aides de l'État

« Il y a urgence à reconsidérer les modalités d'application des aides de l'État aux petites communes pour la restauration et l'entretien d'un patrimoine qui est la propriété de tous. Le projet de loi en cours d'élaboration doit prendre en compte de manière spécifique la situation des communes rurales moins dotées financièrement par l'État » alertent l'Association des maires ruraux (AMRF) et la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC). À ce titre, deux mesures leur paraissent indispensables et urgentes. La première consisterait à moduler les aides de l'État en fonction de la capacité financière des communes propriétaires d'un patrimoine, notamment d'édifices religieux bâtis avant 1905, et favoriser le développement du mécénat d'entreprise. La seconde mesure étant destinée à leur permettre d'assurer l'entretien et la restauration de ce bien commun en ouvrant le recours à des entreprises locales non label-

lisées « Monument historique », sous le contrôle de personnels habilités par l'État, dans la mesure où certaines sont capables de réaliser les travaux dans les règles de l'art dans un délai et pour des coûts raisonnables pour les collectivités rurales.



L'abbaye de Cluny.

Frédéric Prochasson - Fotolia.com